



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 473

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 6 octobre 2026 le règlement suivant.

RÈGLEMENT NUMÉRO 473

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 116 630 \$ ET UN EMPRUNT DE 116 630 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D’ASPHALTAGE SUR LES RUES TARDIF ET BÉRUBÉ ET POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS EN VUE DE LA RÉFECTION DU RÉSEAU SANITAIRE ET PLUVIAL DE LA RUE COMMERCIALE

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 7^e jour d’octobre deux mille vingt-six.


Marie-Josée corbin, greffière-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Josée corbin, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! certifie sous mon serment d’office avoir publié l’avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3 février 2025, entre 1h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 octobre 2026.


Marie-Josée corbin, greffière-trésorière